



MAIRIE DE PEZY
9, RUE AMBROISE DE SAINT-POL
28150

TÉL : 02 37 99 00 33
FAX : 02 37 99 01 59
mairie.pezy@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2010

L'an deux mil dix, le vingt sept Janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEZY, dûment convoqué le 22 Janvier 2010, s'est réuni en séance extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick VALLART, Maire.

Étaient présents : PONCELET Jean-Luc – Adjoint, LOISEAU Elisabeth, BOURNE Alain, VIMEUX Brigitte, CHARTIER Jacques, FONFREIDE Michel et DEVIC Silvain.

Etaient excusés : LEGRAVEREND Claudine, DUPONT Philippe
Monsieur Silvain DEVIC est nommé secrétaire de séance.

RN 154 – Projet d'achèvement par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2 x 2 voies progressive

Après débat et avis sur le projet d'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2x2 voies, le Conseil Municipal demande :

Vu le contenu du cahier d'acteur et la délibération du Pays de Beauce en date du 20/11/2009,

Vu le caractère accidentogène de la partie sud de la RN 154 et le report du trafic sur la RD 29 dans la traverse de PÉZY en cas d'accident sur cet axe,

Vu l'intérêt économique majeur que représente cet axe de communication pour notre territoire et en particulier pour la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne dont fait partie la Commune de PÉZY,

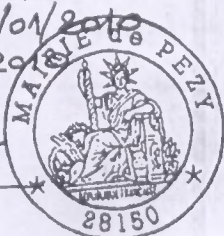
Vu le besoin urgent d'un aménagement complet de cet axe de communication.

- ▶ La poursuite de l'aménagement de la RN 154 par mise en 2 x 2 voies avec diffuseur avec la RD 17 et son achèvement dans un délai minimum (moins de 10 ans) ;
- ▶ Un aménagement foncier agricole de qualité préservant l'agriculture.

En cas de mise en concession autoroutière, le Conseil Municipal considère indispensable :

- ▶ La création d'un échangeur au niveau de l'intersection entre la RN 154 et la RD 17 pour la prise en compte de l'impact économique et social sur le territoire intercommunal,
- ▶ La mise en place d'une tarification préférentielle ou gratuite aux Eureliens afin de faciliter l'accès à l'autoroute aux habitants de notre Département et ainsi limiter la circulation sur les Routes Départementales,
- ▶ La réduction de l'impact des itinéraires de substitution en termes d'insécurité routière,
- ▶ Un aménagement foncier agricole et forestier de qualité préservant l'agriculture.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
et publication le 28/01/2010
PEZY, le 28/01/2010



POUR EXTRAIT CONFORME
PEZY, le 28 Janvier 2010
Le Maire

